



Randonneurs Cyclos de l'Anjou

BRM 400 - ANGERS - 27 AVRIL 2019

Extraits du règlement des Brevets Randonneurs Mondiaux

(règlement complet :

<http://www.audax-club-parisien.com/FR/index.php?showpage=312>)

A) CONDITIONS D'ADMISSION

Toute personne appartenant ou non à un club est admise à condition de verser un droit d'engagement de 5 € (pour les licenciés) ou 7 € (pour les non licenciés). Chaque participant doit être assuré en responsabilité civile.

Les mineurs d'au moins 16 ans révolus sont acceptés à condition de fournir une autorisation parentale et un certificat médical d'aptitude datant de moins de 6 mois.

Chaque participant doit se considérer en excursion personnelle et respecter scrupuleusement le Code de la Route. Il doit pourvoir lui-même à ses besoins. De ce fait, les voitures suiveuses sont interdites.

Chacun est responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur ou la victime.

Le port du casque est fortement recommandé.

Les machines doivent être mues uniquement par la force musculaire (les vélos à assistance électrique (V.A.E.) ne sont donc pas admis).

Elles devront être munies d'un éclairage sérieux à l'avant et à l'arrière, fixé solidement sur la machine et constamment en état de marche (prévoir ampoules de rechange et piles de rechange éventuellement). Un éclairage arrière seulement clignotant est interdit. D'autre part, tout participant devra être équipé obligatoirement d'un gilet de sécurité homologué. La présence de tous ces équipements sera contrôlée avant le départ et conditionnera la délivrance de la carte de route. Toute infraction à ces mesures constatée lors d'un contrôle secret entraînerait la non-homologation du brevet.

B) ITINÉRAIRE : à consulter sur le site internet : www.rc-anjou-asso.fr (pages BRM/RCA 2019)

C) CONTRÔLES :

Chaque participant recevra au départ sa carte de route qu'il devra conserver en bon état (prévoir housse de protection).

À chaque contrôle, bien indiquer l'heure exacte de passage dans la case prévue et faire apposer le cachet d'un commerçant de la localité.

Tout passage après l'heure de fermeture d'un contrôle intermédiaire est éliminatoire même si le concurrent finit dans les délais. Les cartes ne portant pas tous les cachets de contrôle ne seront pas homologuées, de même que les cartes perdues. D'autre part, des contrôles secrets en cours de route sont possibles. Bien vouloir s'y soumettre.

La nuit ou s'il y a impossibilité absolue de pointer par tampon humide :

a) chaque participant devra envoyer une carte postale, postée du lieu de contrôle, au responsable, J.C. CHABIRAND (*voir modèle à la fin de ce document*). L'achat et l'affranchissement au tarif urgent sont à la charge du participant (prévoir au moins 4 cartes postales pour ce brevet). Indiquer sur la carte de route l'heure de passage et, dans la case prévue pour le cachet, la mention " C.P. ".

b) ou prendre une photo du vélo du participant devant le panneau d'entrée (ou de sortie) de la localité, puis l'adresser par mail aussitôt après l'arrivée du brevet à jc.chabirand@free.fr (totalité des pièces jointes inférieure à 5 mégaoctets (Mo)). Indiquer sur la carte de route l'heure de passage et, dans la case prévue pour le cachet, la mention " PHOTO ".

c) ou fournir un relevé de retrait bancaire effectué dans la localité mentionnant le nom, le prénom et le club du participant. Indiquer sur la carte de route l'heure de passage et, dans la case prévue pour le cachet, la mention " TICKET ".

À l'arrivée, remettre votre carte au contrôleur. Bien indiquer si vous désirez la médaille (facultative) (payable obligatoirement à l'arrivée ; dans ce cas, prévoir 5 €). Un spécimen de cette médaille sera visible à l'arrivée.

L'indication de l'heure d'arrivée et du temps mis pour effectuer le brevet sera portée exclusivement par le contrôleur de l'arrivée.

Ce brevet n'étant pas une compétition, il ne comporte pas de classement.

Dans le cadre du brevet, des photos et des vidéos peuvent être prises. Le participant devra signer une autorisation à utiliser éventuellement son image pour la promotion de notre activité.

D) FORMALITÉS DE DEPART

Le départ et l'arrivée se feront au **Vélodrome, Rue Montesquieu** à ANGERS (partie ouest d'Angers).

Les participants devront être présents au plus tard à 14 h 30 pour le contrôle des éclairages.

La distribution des cartes de route sera arrêtée impérativement à 14 h 50 (présentation de la licence obligatoire pour les licenciés).

Départ à 15 h précises.

E) ENGAGEMENTS

Le bulletin d'engagement devra être renvoyé à J.C. CHABIRAND pour le MARDI 23 AVRIL 2019 au plus tard avec le montant des engagements.

N.B. : Modèle de carte postale (pour contrôles nocturnes ou si impossibilité de pointer par tampon humide) :

Brevet Randonneur de	km	
Contrôle de :		0,95 €
Date :		
Heure :		
Nom :		CHABIRAND Jean-Claude
Prénom :		13, Rue de l'Aumônerie
Club :		49080 BOUCHEMAINE

Ne pas mettre la carte sous enveloppe (impératif)

Rappel : prévoir une carte par participant (et non par groupe de participants) pour chaque contrôle (emporter au moins 4 cartes affranchies pour ce brevet) ; ne pas oublier un stylo !

N.B. : *Bien sûr, si vous pointez par photo, n'oubliez pas l'appareil photo !*

Et n'oubliez pas la carte bancaire si vous pointez par ticket de retrait bancaire !